



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Forum mondial pour la sécurité routière****Groupe d'experts de la signalisation routière****Treizième session**

Genève, 21 et 22 novembre 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la treizième session\*, \*\***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 21 novembre 2017 à 9 h 30.

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Programme de travail : situation en ce qui concerne la législation nationale :
  - a) Analyse des informations recueillies au moyen du système de gestion de la signalisation routière sur Internet : signaux des sections G et H restants ;
  - b) Nouveaux modèles de signaux G, 1a, G, 1b et G, 1c ;
  - c) Propositions d'amendements du secrétariat ;

---

\* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE ([www.unece.org/trans/main/sc1/sc1.html](http://www.unece.org/trans/main/sc1/sc1.html)). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique ([roadtransport@unece.org](mailto:roadtransport@unece.org)) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3<sup>e</sup> étage du Palais des Nations).

\*\* Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE : [www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=Ogzpv9](http://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=Ogzpv9)) ou de remplir le formulaire d'inscription pouvant être téléchargé sur le site Web de la Division du transport durable ([www.unece.org/trans/registfr.html](http://www.unece.org/trans/registfr.html)) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE par courrier électronique ([roadsafety@unecec.org](mailto:roadsafety@unecec.org)) une semaine au plus tard avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils peuvent joindre le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 75964). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : [www.unece.org/meetings/practical.htm](http://www.unece.org/meetings/practical.htm).



- d) Signal donnant pour instruction au conducteur d'un véhicule prisonnier sur un passage à niveau d'enfoncer les barrières ;
  - e) Utilisation d'une barre oblique dans les signaux C, 3, C, 4a et C, 4b ;
  - f) Proposition d'amendement au texte du point 8 a) i) de la section E de l'annexe 1 ;
  - g) Utilisation de panneaux rectangulaires ou d'autres moyens pour avertir les usagers de la route de la présence d'un chantier temporaire ;
  - h) Évaluation des signaux ne figurant pas dans la Convention et observations formulées à ce sujet.
- 3. Questions diverses.
  - 4. Date et lieu de la prochaine réunion.
  - 5. Adoption du rapport.

## II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.1/GE.2/25.

### 2. Programme de travail : situation en ce qui concerne la législation nationale

#### a) Analyse des informations recueillies au moyen du système de gestion de la signalisation routière sur Internet : signaux des sections G et H restants

À la dernière session, le secrétariat a présenté le document informel n° 3 (août 2017) concernant les signaux de la section G et a procédé à la révision du document en y incluant les observations reçues lors de la douzième session ; le document est présenté en tant que document officiel dans les trois langues à l'actuelle session (ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2017/3).

Le Groupe d'experts a également examiné le document informel n° 1 (août 2017) établi par le secrétariat concernant les signaux des sections H, 3, H, 4 et autres signaux de la série H. Il a demandé au secrétariat de réviser le document et de proposer des amendements en vue de son examen à la présente session (Document informel n° 1).

Dans un deuxième temps, il poursuivra son analyse des informations recueillies au moyen du système de gestion de la signalisation routière sur Internet, en commençant par le signal H, 4 et en appliquant la méthode convenue lors de la deuxième session, c'est-à-dire en procédant à une évaluation signal par signal et en s'attachant à détecter et à décrire les divergences, ainsi qu'à les évaluer, à formuler des recommandations et à attribuer des « indicateurs de conformité » aussi bien aux images qu'aux définitions. L'expert du Koweït contribuera à l'examen de ce point de l'ordre du jour en présentant son analyse pour les signaux H, 4 à H, 9.

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2017/3, document informel n° 1.

#### b) Nouveaux modèles de signaux G, 1a, G, 1b et G, 1c

Faute de temps à la dernière session, le Groupe d'experts a décidé de reporter son examen de nouveaux modèles de signaux, G, 1a, G, 1b, et G, 1c sur la base des propositions que les experts avaient élaborées pour cette session. Pour élaborer leurs propositions de nouveaux signaux de la catégorie G, 1, les experts ont été invités à s'inspirer de la technique de « groupage et superposition » présentée par l'Espagne à la

onzième session. Le secrétariat présentera les signaux de la catégorie G, 1 dans le document ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2017/3.

**c) Propositions d'amendements du secrétariat**

Le Groupe d'experts sera invité à adopter et à incorporer le document ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2017/4 dans l'annexe. Ce document est fondé sur le document informel n° 2 (août2017) soumis à la onzième session, qui visait à modifier plusieurs dispositions de la Convention concernant les sections F et G de l'annexe 1.

Le Président rendra compte de son examen de la Convention de 1968 et de l'Accord européen de 1971 la complétant en ce qui concerne les références aux « bandes » et « barres obliques » (ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2017/5).

Le secrétariat présentera le document informel n° 2, qui contient des propositions d'amendement aux articles 9 à 14 de la Convention.

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2017/4  
et ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2017/5, document informel n° 2.

**d) Signal donnant pour instruction au conducteur d'un véhicule prisonnier sur un passage à niveau d'enfoncer les barrières**

Les experts de l'Autriche et du Koweït, ainsi que d'autres experts, le cas échéant, seront invités à présenter une version remaniée de leur première proposition de signal donnant pour instruction au conducteur d'un véhicule prisonnier sur un passage à niveau d'enfoncer les barrières.

**e) Utilisation d'une barre oblique dans les signaux C, 3, C, 4a et C, 4b**

Les experts du Portugal et de la Suisse seront invités à faire des suggestions concernant l'utilisation d'une barre oblique dans les signaux C, 3, C, 4a et C, 4b, ainsi que dans d'autres signaux d'interdiction.

**f) Proposition d'amendement au texte du point 8 a) i) de la section E de l'annexe 1**

À la neuvième session, le Groupe d'experts a élaboré une proposition d'amendement au texte du point 8 a) i) de la section E de l'annexe 1, mais n'a pu parvenir à un consensus sur la question. Il souhaitera donc peut-être revenir sur cette proposition.

**g) Utilisation de panneaux rectangulaires ou d'autres moyens pour avertir les usagers de la route de la présence d'un chantier temporaire**

Le Groupe d'experts sera invité à réfléchir à l'utilisation de panneaux rectangulaires ou à l'adoption d'autres moyens pour avertir les usagers de la route de chantiers temporaires sur la voie publique (voir art. 31 de la Convention) ou de modifications permanentes apportées à l'infrastructure routière, comme prévu dans la Convention de 1968, et à préciser la signification de l'expression « circonstances exceptionnelles » (voir point 7 de l'Accord européen).

**h) Évaluation des signaux ne figurant pas dans la Convention et observations formulées à ce sujet**

Le Groupe d'experts sera invité à poursuivre l'examen, entamé à sa sixième session, de l'évaluation des signaux ne figurant pas dans la Convention et des observations formulées à ce sujet par le secrétariat (ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2016/1).

### **3. Questions diverses**

À la dernière session, le secrétariat a fait une présentation détaillée de la version électronique de la Convention (e-CoRSS) et informé le Groupe d'experts que cet instrument sera mis à la disposition des experts pour qu'ils l'essaient, avec une liste de

questions auxquelles il leur faudra répondre avant la session. Le secrétariat fera la synthèse des résultats des essais effectués par les experts.

Le secrétariat informera le Groupe d'experts des progrès qui restent à faire en ce qui concerne le projet e-CoRSS.

Le secrétariat informera le Groupe d'experts de la position en ce qui concerne leur demande que le mandat du Groupe soit prorogé jusqu'à la fin de 2018.

Les représentants du Projet sur l'évaluation de la compréhension des signaux routiers internationaux seront invités à présenter leur projet.

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être débattre d'autres questions présentant un intérêt.

#### **4. Date et lieu de la prochaine réunion**

La prochaine réunion du Groupe d'experts devrait se tenir les 15 et 16 février 2018 à Genève.

#### **5. Adoption du rapport**

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de sa treizième session.

---